

Distr.
GENERALES/8425
23 février 1968

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 21 FEVRIER 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 98 du 10 janvier 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 18 décembre 1967 vers 8 h 50, des éléments thaïlandais du poste de Hat-Lek ont harcelé avec des tirs d'armes automatiques le poste cambodgien de Chhné-Khsach.

- Dans la nuit du 18 au 19 décembre 1967 à partir de 22 heures, le poste cambodgien de Bek-Anluong, situé à une quinzaine de kilomètres de la frontière, dans la province de Preah Vihear, fut attaqué à deux reprises par une trentaine d'hommes armés venant de la Thaïlande.

Une femme et un enfant ont été gravement blessés au cours des attaques.

- Le 20 décembre 1967 vers 8 h 30, des éléments thaïlandais très importants estimés à une centaine d'hommes et fortement armés ont tendu une embuscade à une patrouille khmère, à un endroit situé entre les postes cambodgiens de O-Smach et de Chamcar-Chek dans la province de Oddor Meanchey, alors qu'un autre élément thaïlandais a harcelé à coups de mortiers le poste de O-Smach.

Ces incidents ont causé la mort de quatre militaires khmers.

- Le 9 janvier 1968 à 23 heures, une patrouille khmère a arraisonné une jonque de pêche thaïlandaise avec cinq hommes d'équipage en train de s'adonner à une pêche clandestine dans les eaux territoriales du Cambodge.

La jonque et les membres d'équipage sont actuellement gardés par les autorités de Khémarak Phouminville.

- Le 14 janvier 1968 à 11 h 30, la femme d'un garde provincial khmer du poste No 2 de O-Chreou, province de Battambang, a sauté sur une mine thaïlandaise à 200 mètres en deçà de la frontière. Elle a eu une jambe fracassée.

- Le 16 janvier 1968, un escorteur de la Marine royale khmère a arraisonné deux jonques thaïlandaises avec leur équipage en train de s'adonner à la pêche clandestine dans les eaux territoriales khmères :

Le premier arraisonnement a eu lieu à 15 h 25 à la hauteur de Koh Yor (province de Koh-Kong). L'équipage a pu s'enfuir à la nage.

Le second arraisonnement a eu lieu à 15 h 45 à la hauteur de Koh Samit (province de Koh-Kong). Tous les membres de l'équipage ont été appréhendés.

Les jonques et les hommes ont été gardés actuellement par les autorités de Khmérak Phouminville.

- Le 31 janvier 1968 vers 9 h 20, sept charrettes à boeufs appartenant à des habitants khmers des Phums Tmey Meanchey et Nimit, Sangkat de Kaup, Srok de O-Chrou province de Battambang, ont sauté sur une mine thaïlandaise piégée à 1 000 mètres en deçà de la frontière, dans le Sangkat de Soeung, Srok de O-Chrou (Battambang).

L'explosion a causé les pertes suivantes :

- En personnel : 2 tués (un homme et une femme)
- En bétail : 2 boeufs tués
- En matériel : 1 charrette complètement endommagée

- Le 1er février 1968 à 10 h 30, les éléments khmers du sous-quartier de Yeang Dangkum ont eu, au cours d'une opération, un accrochage pendant 30 minutes avec des éléments armés non dénombrés venant de la Thaïlande, à un endroit dit O-Chamney situé à une dizaine de kilomètres en deçà de la frontière dans le Sangkat de Kaup, Srok de Sisophon, province de Battambang.

L'incident a causé les pertes suivantes :

- 2 tués (un militaire et un FND)
- 2 blessés graves (un militaire et un FND)

Le Gouvernement royal a élevé une vive protestation contre ces nouveaux actes criminels d'agression et de violation de la part des éléments venant de la Thaïlande et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande qu'il mette fin sans délai à ces actes de provocation armée sur le territoire khmer.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

